

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02016

Numéro SIREN : 794 166 165

Nom ou dénomination : VESTIA IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt 18730

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

VESTIA IMMOBILIER

26 allée Jules Milhau
Imm le Triangle
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 2013 B 2016 / 2018-B-18730

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 10/12/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2018.

Rapport du commissaire aux comptes

Procès-verbal d'assemblée en date du 28/09/2018

Concernant la société

VESTIA IMMOBILIER

Société par actions simplifiée à associé unique

26 allée Jules Milhau

Imm le Triangle

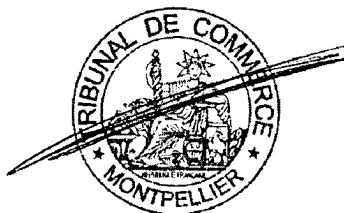
34265 Montpellier Cedex 2

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-18730 le 10/12/2018

R.C.S. MONTPELLIER 794 166 165 (2013 B 2016)

Fait à MONTPELLIER le 10/12/2018,

LE GREFFIER



13 B 2016

10 DEC. 2018

18 B 18 730

VESTIA IMMOBILIER 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE LE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER

Certifié conforme à l'original

10 pages

à Montpellier le 10/10/2018

Jean ~~Etienne~~ BROUILLET, Président

VESTIA IMMOBILIER

Liasse Fiscale

Liasse Fiscale



①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 33 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>VESTIA IMMOBILIER</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE LE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER</u>		Date de l'exercice précédent : <u>12</u>			
Numéro SIRET : <u>7 9 4 1 6 6 1 6 9 0 0 0 1 7</u>			Néant <input type="checkbox"/>		
			Exercice N clos le : <u>31/10/2018</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Capital souscrit non appelé (1)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CA	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AP	AG		
	Fonds commercial (1)	AI	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	1 465	
	Créances rattachées à des participations	BU	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)	BJ	1 465	BK	1 465	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et fins	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	10 000	
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES *	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	407 686	
	Autres créances (3)	BZ	CA	210 000	
ACTIF CIRCULANT DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	18 436	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	8 613	
TOTAL (III)	CJ	2 165 742	CK	210 000	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 167 207	LA	210 000
Renvois : (1) Dont droit au laud :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Inventaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		VESTIA IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000...)	DA	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 119		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * BJ)	DG			
	Report à nouveau	DI			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DJ	51 821		
	Subventions d'investissement	DK			
	Provisions réglementées *	DL			
	TOTAL (I)	DL	205 939		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (*)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT	510 000		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	DU	802		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs BI)	DV	578 655		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	336 999		
	Dettes fiscales et sociales	DY	91 403		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	65		
Autres dettes	EA	233 344			
Compte régull.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 751 268		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 957 207		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	1 751 268			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IH	802			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptable Immo 2018

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En Hote)

DGFP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		VESTIA IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FII	FI	454 319
		Chiffres d'affaires nets *	EJ	FK	FL	454 319
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (7)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	11	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)				FR	454 330
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	348 796	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1 031	
	Salaires et traitements *			FY	45 960	
	Charges sociales (10)			FZ	16 243	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	48	
Total des charges d'exploitation (-) (11)				GF	412 078	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	42 252	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	99 470	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			OK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	99 470	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	70 931	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	70 931	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	28 539	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	70 792	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SB-2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		VESTIA IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	559		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	10		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	569		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 000		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	40		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 040		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(471)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices *		HK	18 500			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	554 369	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	502 548	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	51 821	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HIY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IO			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		II			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	99 470		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	15 472		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IL			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PAFI innovantes (art. 217 octies)			IC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9) Dont transferts de charges		A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N		
Régularisations diverses				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				1 000	559	
Cession des éléments d'actifs				40	10	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.R.I.P. N° 2054 bis-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 83 A du Code général des Impôts)

Exercice N clos le **3 1 0 3 2 0 1 8**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : VESTIA IMMOBILIER Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 3 (3)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. Industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des Impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS RÉPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1978 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL:

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

⑥

AMORTISSEMENTS

DGI4P N° 2055-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

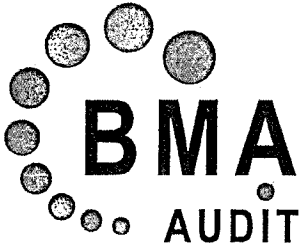
Désignation de l'entreprise		VESTIA IMMOBILIER										Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
CADRE A													SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations et dotations de l'exercice			Diminutions et amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			EL			EM			EN			
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			EP			EG			EI			
Terrains			ET			EJ			EK			EL			
Constructions			Sur sol propre			EM			EO			EP			
			Sur sol d'autrui			EQ			ER			ES			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			EV			EW			EX			EY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			EZ			EA			EB			EC			
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagements divers			ED			EE			EF			
			Matériel de transport			EG			EH			EI			
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			EL			EM			EN			
			Emballages récupérables et divers			EO			EP			EQ			
TOTAL III			EU			EV			EW			EX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			EN			EP			EQ			ER			
CADRE B													VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immo. incorporelles		N7		N8		N6		N7		N8		N9		N1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		R1		R3		R4	
Inst. géol. agenc. et am. des const.		S3		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles		Inst. géol. agenc. am. divers		U1		U2		U3		U5		U6		U7	
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V3		V4		V5	
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W3	
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NI						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général des créances (NP + NQ + NR)		NW				Total général des crédits (NS + NT + NU)		NY		Total général des créances (NW - NY)		NZ			
CADRE C													MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									S9			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

13 B 2016

10 DEC. 2018

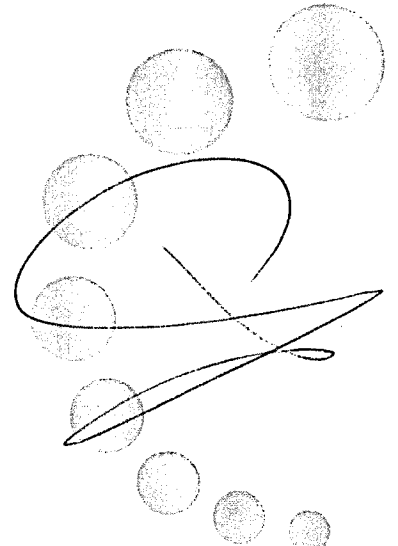
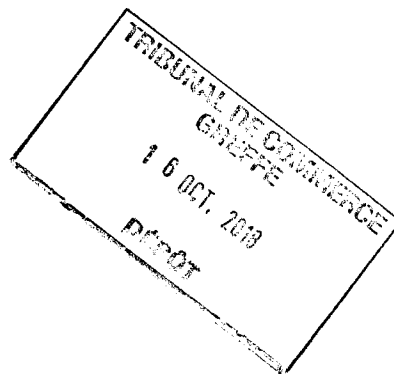
18 B 18 730



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

VESTIA IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
26 allée Jules Milhau
Immeuble le Triangle
34265 Montpellier



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

A l'associé unique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Vestia Immobilier** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

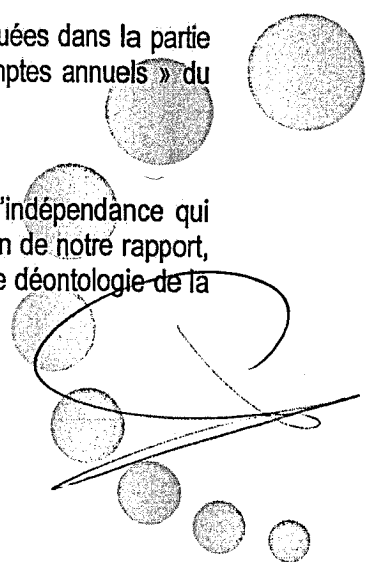
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DEPFP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 93 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-I) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur charges à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	6Z	63	64
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	6G	67	68
	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
		- d'exploitation	UE	UF	
Dont dotations et reprises		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 17 septembre 2018

Le commissaire aux comptes
BMA Audit

Eddy Verdeaux

Le Président
Jean Pierre BROUILLAN

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	1 465		1 465	1 439		26
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 465		1 465	1 439		26
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	14 369		- 4 369
Clients et comptes rattachés	407 686		407 686	606 429		- 198 743
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 184		1 184			1 184
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	56 175		56 175	90 626		- 34 451
. Autres	1 663 648	210 000	1 453 648	1 486 341		- 32 693
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	18 436		18 436	45 556		- 27 120
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance	8 613		8 613	5 502		3 111
TOTAL (II)	2 165 742	210 000	1 955 742	2 248 822		- 293 080
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 167 207	210 000	1 957 207	2 250 261		- 293 054

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	150 000	150 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	4 119	100	4 019
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	51 821	80 371	- 28 550
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	205 939	230 471	- 24 532
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires	510 000	510 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	802		802
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	71 287	17 037	54 250
. Associés	507 368	674 136	- 166 768
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 999	547 763	- 210 764
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 319	4 071	- 2 752
. Organismes sociaux	7 369	7 319	50
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	82 023	107 920	- 25 897
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	692	691	1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	65	195	- 130
Autres dettes	233 344	150 658	82 686
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 751 268	2 019 790	- 268 522
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 957 207	2 250 261	- 293 054

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	454 319		454 319	557 487	- 103 168	-18,51
Chiffres d'affaires Nets	454 319		454 319	557 487	- 103 168	-18,51
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				445	- 445	-100
Autres produits			11	1	10	1000,00
Total des produits d'exploitation (I)			454 330	557 934	- 103 604	-18,57
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			348 796	416 816	- 68 020	-16,32
Impôts, taxes et versements assimilés			1 031	1 686	- 655	-38,85
Salaires et traitements			45 960	105 223	- 59 263	-56,32
Charges sociales			16 243	32 309	- 16 066	-49,73
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			48	5	43	860,00
Total des charges d'exploitation (II)			412 078	556 040	- 143 962	-25,89
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			42 252	1 894	40 358	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			99 470	359 080	- 259 610	-72,30
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			99 470	359 080	- 259 610	-72,30
Dotations financières aux amortissements et provisions				210 000	- 210 000	-100
Intérêts et charges assimilées			70 931	42 795	28 136	65,75
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			70 931	252 795	- 181 864	-71,94
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			28 539	106 285	- 77 746	-73,15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			70 792	108 179	- 37 387	-34,56

Compte de résultat (suite)

	Exercice clos le		Présenté en Euros	
	31/03/2018 (12 mois)	31/03/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	559	2 268	- 1 709	-75,35
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10		10	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	569	2 268	- 1 699	-74,91
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000	1 602	- 602	-37,58
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	40		40	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 040	1 602	- 562	-35,08
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VIII)	-471	666	- 1 137	-170,72
Participation des salariés (IX)	18 500	28 474	- 9 974	-35,03
Impôts sur les bénéfices (X)	554 369	919 282	-364 913	-39,70
Total des Produits (I+II+V+VI)	502 548	838 911	- 336 363	-40,10
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	51 821	80 371	- 28 550	-35,52
RESULTAT NET				
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

VESTIA IMMOBILIER

Annexes Légales

Annexes Légales

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018 dont le total est de 1 957 206,78 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 51 820,64 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont la constatation d'un produit de 2 954 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation
- de prospection de nouveaux marchés
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société appartient à un groupe intégré fiscalement depuis le 1er avril 2014 dont la société mère est la SARL JPB Finances (SIREN: 478 818 412).

La société comptabilise l'impôt comme si elle était imposée séparément. Les éventuelles économies d'impôts nées du régime d'intégration fiscale sont comptabilisées dans la société tête de groupe.

Au cours de l'exercice, la société a réalisé les opérations suivantes :

- Acquisition d'une part de la SCCV Carré du Roi amenant à 60% la détention du capital
- Cession de 10 parts de la SCCV Le Ruitor ramenant à 55% la détention du capital social
- Liquidation de la SCCV 262 PR et donc des titres détenus par Vestia Immobilier
- Acquisition de 65 parts de la SCCV 80 Lodeve soit 65% des 100 parts composant le capital social

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst	
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations	1 439		66	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL	1 439		66	
TOTAL GENERAL	1 439		66	
	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		40	1 465	1 465
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL		40	1 465	1 465
TOTAL GENERAL		40	1 465	1 465

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	210 000			210 000
TOTAL Dépréciations	210 000			210 000
TOTAL GENERAL	210 000			210 000
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Etat des échéances des créances et des dettes

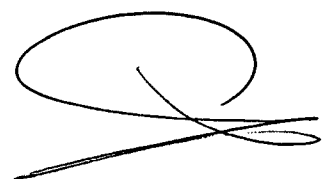
ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	407 686	407 686	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 184	1 184	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	56 175	56 175	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	654	654	
Groupe et associés	1 650 572	1 650 572	
Débiteurs divers	12 422	12 422	
Charges constatées d'avance	8 613	8 613	
TOTAL GENERAL	2 137 305	2 137 305	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	510 000	510 000		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	802	802		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	71 287	71 287		
Fournisseurs et comptes rattachés	336 999	336 999		
Personnel et comptes rattachés	1 319	1 319		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 369	7 369		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	82 023	82 023		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	692	692		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	65	65		
Groupe et associés	507 368	507 368		
Autres dettes	233 344	233 344		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 751 268	1 751 268		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	1 440	25	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	404 586		
Autres créances	1 650 572		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	498 905	8 462	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 034		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	65		
Autres dettes			
Produits de participation	98 995	476	
Autres produits financiers			
Charges financières	806	12 235	



Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	217 736
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	1 838
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	219 574

Charges à payer et avoirs à établir

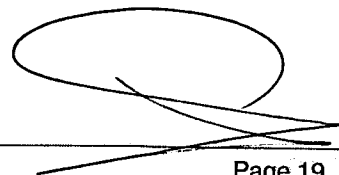
Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 089
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 723
Dettes fiscales et sociales	2 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	240
TOTAL	275 732

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	8 613	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	8 613	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100	1500,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	1500,00



Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	454 319
TOTAL	454 319

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	454 319
TOTAL	454 319

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 800
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	4 800

Tableau des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	RESERVES ET RAN	Q.P. DU CAPITAL DETENU	RESULTAT DERNIER EXERCICE CLOS
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
1. Filiales (+50% du capital détenu par la société)				
L'Orangerie	100	0	75%	0,00
Le Matisse	100	0	65%	10 217,00
Villa Georgia	100	0	65%	0,00
Le carré du roi	90	(30 073)	60%	114 693,00
Le Ruitor	100	0	55%	0,00
Cambre d'ase	100	0	65%	0,00
Saint Brice	100	0	51%	0,00
Vignes de l'Ecluse	1000	0	75%	319,00
Le Clem	100	0	65%	0,00
383 Aiguelongue	100	0	65%	(1 218,00)
Natura Lodge				
80 Lodève (pas encore de 1 ^{er} exercice clos)	100	0	65%	0,00
	100	0	65%	0,00
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
Océane Horizon	100	0	25%	(48 938,00)
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

13B 2016

10 DEC. 2018

18B18730

VESTIA IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000 euros
Siège social : Immeuble Le Triangle
26, allée jules MILHAU
34265 Montpellier Cedex 2
RCS MONTPELLIER 794 166 165

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

28 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-huit septembre,
A 11 heures.

L'actionnaire unique de la société VESTIA IMMOBILIER, SAS au capital de 150.000 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 26, allée Jules Milhau – Immeuble Le Triangle – 34265 Montpellier Cedex 2, s'est réuni audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Patrick BROUILLARD, Président.

Sont présents :

- SARL JPB FINANCES, propriétaire de 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100 ;

Soit au total 1 actionnaire présent, totalisant 100 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2018;
- le rapport de la présidence ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dix jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

4

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 51.820,64 € de la manière suivante :

- Réserve légale : 2.591,03 €
- Dividende : 49.229,61 €

Réserve légale avant affectation du résultat : 4.118,55 €

Réserve légale après affectation du résultat : 6.709,58 € (solde créditeur)

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte que le montant des dividendes qui ont été mis en distribution depuis la constitution de la société ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2015 :
Pas de dividende versé
- Exercice clos le 31 mars 2016 :
17.851,03 euros, soit 178,51 euros par titre
- Exercice clos le 31 mars 2017 :
70.630,26 euros, soit 706,30 euros par titre

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'associé unique prend acte qu'aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Jean Patrick BROUILLARD pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence.

Le Président

